

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

**Ministère de la Transition écologique  
et solidaire  
Transports**

---

**Ecole nationale de l'aviation civile**

**Décision ENAC/DG n° 1628 du 1<sup>er</sup> mars 2019  
portant nomination au conseil des études de l'Ecole nationale de l'aviation civile**

**Le directeur général de l'École nationale de l'aviation civile,**

Vu le décret n°2018-249 du 5 avril 2018 relatif à l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu le procès-verbal des élections des personnels et des élèves au sein des différents conseils de l'Ecole,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les membres du conseil des Etudes de l'Ecole nationale de l'aviation civile sont les suivants :

- a) Le Directeur Général, ou le Directeur Général Adjoint, ou leurs représentants.
- b) Le Directeur des Etudes et de la Recherche ou son représentant.
- c) Le Directeur de la Formation au Pilotage et des Vols ou son représentant.

d) En qualité de personnalités qualifiées, désignées par le Directeur Général en raison de leurs compétences pédagogiques dans les domaines d'activité de l'école :

- M. Didier DELORME, Directeur des formations masters et mastères spécialisés, ISAE-SUPAERO,
- M. Philippe ESCARNOT, Airbus Engineering VP Future Projects, AIRBUS,
- Mme. Clarisse MENUÉY, Commandant de Bord A320, Responsable sélection et recrutement pilotes Air France,
- Mme. Hélène TAP, Vice-Présidente de la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) de TOULOUSE INP.

e) En qualité de représentants de directions ou de départements de l'Ecole, ou leurs représentants, désignées par le Directeur Général :

- M. Laurent AMARANTINIS,
- M. Éric MARTIN.

f) En qualité de représentants des personnels, exerçant des fonctions d'enseignement :

*Titulaires*

- M. Ludovic D'ESTAMPES
- M. Johan AUBRAY
- M. Bertrand FOUCHER
- Mme. Magali MILLISCHER
- Mme. Muriel GIZARDIN
- M. Vincent JEGOUREL

*Suppléants*

- M. Philippe JACQUES
- M. Jean-Daniel GRIL
- Mme. Anne-Marie SCHAAL
- M. Eric COSTAMAGNO
- M. Bruno GARNIER
- M. Joël LAITSELART

g) En qualité de représentant des élèves non-fonctionnaires de l'école :

*Titulaires*

- M. Pierre DIEUMEGARD
- Mlle Capucine AMIELH

*Suppléants*

- Melle Jade AMAH
- M. Félix FOUACHE

e) En qualité de représentant des élèves fonctionnaires de l'école suivant une formation professionnelle de la direction générale de l'aviation civile :

*Titulaire*

- M. Gessim KOLLI

*Suppléants*

- M. Gadri-Emmanuel DIALLO-CECERE

**Article 2**

La décision ENAC/DG n° 1583 du 29 janvier 2019 est abrogée.

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Ecole nationale de l'aviation civile.

Fait à Toulouse, le 1<sup>er</sup> mars 2019

Le Directeur Général,

Signé : Olivier CHANSOU